

M. SHEA: La preuve est fournie sous forme d'affidavit. L'employé est tenu de jurer que les renseignements sont exacts et cela est accepté.

M. FISHER: Lorsque vous avez renvoyé des employés du pont Victoria, il y a eu sans doute des plaintes de la part de leur syndicat?

M. SHEA: Dans chaque cas, le syndicat a fait des représentations pour que l'employé soit réintégré dans ses fonctions.

M. FISHER: Est-ce qu'on vous demandait d'habitude de fournir des renseignements dans ce cas-là?

M. SHEA: Non, pas personnellement.

M. FISHER: Est-ce que d'autres employés de la compagnie ont été appelés?

M. SHEA: L'investigateur envoyait un homme à l'audience. Le chef des péagers s'y rendait pour soumettre les preuves fournies par ses hommes; mais ces derniers n'étaient pas présents. L'inspecteur était là. Mais avant, le surintendant était saisi de la question, on lui expliquait de quoi il s'agissait et, ensuite, il fixait la date de l'enquête officielle; il avertissait la fraternité qui se faisait représenter à l'audience.

M. FISHER: Est-il arrivé que le syndicat, par rapport à des cas semblables pour le pont Victoria, ait trouvé que l'enquête n'avait pas été menée de façon équitable ou qu'elle n'avait pas été suffisamment approfondie? Est-ce qu'il a trouvé à contredire les faits que vous invoquez?

M. SHEA: Le syndicat n'était jamais d'accord avec les faits que nous invoquions lors des enquêtes. Il essayait toujours d'avoir raison. Mais la direction disait: "Telle est notre décision". Vous savez que ces gens disposent de certains moyens pour faire appel et s'ils ne s'y prennent pas de la manière appropriée, c'est sans doute parce qu'ils se rendent compte que leur cause n'a pas beaucoup de chances de réussir.

M. FISHER: A part la surveillance que vous devez tout spécialement effectuer sur le pont Jacques-Cartier, avez-vous, à l'un ou l'autre moment, dit au directeur du port ou au surintendant des ponts que, selon vous, les choses semblaient aller assez mal. Leur avez-vous proposé des moyens d'améliorer la situation?

M. SHEA: Je ne l'ai pas fait personnellement; mais nos hommes en parlaient ouvertement avec le directeur du port ou le surintendant des ponts. Je pense qu'il n'y avait que deux personnes qui étaient au courant.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler un peu plus fort s'il vous plaît

M. SHEA: Notre homme discutait avec lui le pour et le contre, et selon l'expérience qu'il avait acquise sur notre propre pont lui disait: "Nous avons trouvé que ces hommes faisaient ceci ou cela." Ils ne portaient par leur insigne, ils acceptaient des billets détachés, et ainsi de suite. En somme, nous partageons nos connaissances.

M. FISHER: Je voulais surtout en venir au cas de M. Lande qui devait surveiller ce qui était, en somme, un tribunal pour les revendications.

M. SHEA: Je ne suis pas au courant. C'était à quelle époque?

M. FISHER: Vous souvenez-vous si l'un de vos employés a assisté à cette audience?

M. SHEA: Vous voulez dire la première audience ou celle à laquelle M. Lande a assisté?

M. FISHER: Celle à laquelle M. Lande a assisté, où il était question d'un renvoi qu'on reconsidérerait?

M. SHEA: Je ne pense pas que nous étions présents.

M. FISHER: Mais c'est vous qui aviez fourni les preuves?